

Toulon, le 25 août 2015

EPURATION SYNDICALE

Tous les motifs sont bons pour licencier un élu CGT !!!!

Dans la famille CGT, je voudrais Jérôme RUIZ, élu suppléant CE et DP CGT, **licencié** pour avoir enregistré son entretien préalable.

Dans la famille CGT, je voudrais Muhittin DURMAZ, représentant syndical CGT au CHSCT, **licencié** pour des propos qu'il n'a pas tenus mais qui ont été rapportés à la direction

Dans la famille CGT c'est maintenant, le tour de MICHAEL DE GAETANO, élu titulaire CE CGT.

Pour les amnésiques, depuis Mars 2015, notre camarade Michael De Gaetano, élu CGT au Comité d'Etablissement, est la cible d'un véritable acharnement de la part de la Direction. Michael fait partie des jeunes travailleurs qui ont osé rejoindre la CGT pour lutter, et défendre les intérêts des personnels.

Force est de constater que la Direction s'acharne sur la CGT.

Pourquoi tant d'obstination? Si ce n'est de faire taire, ou pire, disparaître la CGT, seul syndicat qui continue, malgré toutes les attaques répétées, à défendre avec ardeur l'intérêt des travailleurs face aux mauvais coups du patronat.

Flash back : Le 06 juillet 2015, s'est tenu l'entretien préalable de Michael, ce que nous pensions, s'est confirmé. Pire encore, la Direction en plus de vouloir procéder au licenciement de Michaël, a aussi par les motifs invoqués, sali son engagement, son image et celle de la CGT !!! Michael est accusé, d'avoir déloyalement témoigné en tant que représentant du personnel sur un accident de travail survenu après l'entretien préalable de Monsieur RUIZ Jérôme. Pour la CGT, il a usé de sa liberté d'expression en tant que représentant du personnel et non en tant que salarié. Son témoignage auprès de l'inspecteur de la Sécurité Sociale ne se bornait pas uniquement sur l'entretien préalable de Monsieur RUIZ du 16 Janvier 2015 mais bien, sur l'antériorité des faits qui sont apparus en 2009. En effet, monsieur RUIZ avait saisi, en son temps, la RRH sur les faits répétés dont il se sentait victime de « harcèlement » par son N+2.

La Direction s'autorise, au travers d'une procédure disciplinaire, à porter atteinte à la dignité et à l'honnêteté d'un militant CGT !

Michael travaille depuis 10 ans aux CNIM et tous ceux qui le connaissent savent son engagement désintéressé si ce n'est de lutter contre les injustices.

Si aujourd'hui, nous laissons faire, si nous ne réagissons pas massivement et solidairement pour défendre notre délégué, votre délégué, demain ils pourront s'en prendre directement à nous tous et à chacun de nous en particulier car rien ne pourra plus faire obstacle au pouvoir monarchique de la Direction.

Michael n'a jamais failli dans son engagement pour nous défendre, vous défendre, il est accusé de faits dont il n'est pas coupable !

Le 16 juillet, les élus CE ont été convoqués en séance extraordinaire pour se prononcer sur le licenciement ou non de MICHAEL. Le vote a été impitoyable : sur 8 votes : 1 contre, **3 pour** et 4 abstentions.

Les élus CE sont-ils là pour accompagner la Direction dans ses politiques managériales répressives ? Ou sont-ils là, pour porter l'expression démocratique des salariés dans les instances? Pour la CGT, ce vote reflète la connivence de certains ! A chacun de forger son opinion.

Salariés des CNIM, il est de votre responsabilité, avec la CGT de dénoncer l'atteinte aux libertés syndicales et de rester solidaires avec notre camarade et compagnon Michaël.

Dans ce contexte, nous appelons les personnels à un débrayage de 2h en soutien à Michaël DE GAETANO.

**Et à un rassemblement devant l'Inspection du Travail au
177 Boulevard Dr Charles Barnier, 83000 Toulon.**

Le Mardi 1er septembre 2015 à 14h 00.

Pour soutenir Michaël.

**Lorsqu'on attaque un militant de la CGT,
C'est toute la CGT qui est attaquée !**